



## Théorie

### Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- Le feu et ses conséquences
  - Les causes d'incendie
  - Le développement d'un incendie
  - Le triangle du feu
  - La propagation, la combustion
  - Les différentes classes de feux
  - Les modes de propagation
- Les agents extincteurs et les moyens de protection individuelle
  - Les différents extincteurs et le RIA (Robinet d'Incendie Armé)
  - Les différents moyens de protection individuelle
- La composition de l'équipe
  - Le rôle des Equipiers de Première Intervention (EPI) et des Equipiers de Seconde Intervention (ESI) dans l'équipe
- La sécurité incendie dans l'établissement
  - L'alarme
  - L'alerte
  - Les consignes
  - L'évacuation
  - Comment réagir en cas d'incendie ?



## Pratique



- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs puis analyse des exercices
- Ces exercices sont réalisés à l'aide d'un bac à feux écologique
- Mise en œuvre du RIA de l'entreprise



### **Pré requis :** Être obligatoirement titulaire du SSIAP ou de l'EPI.

→ Prévoir 1 journée supplémentaire si le personnel n'est pas titulaire de l'une des qualifications ci-dessus.

**Objectif(s) de la formation :** Acquérir les connaissances théoriques et pratiques à la prévention et à la lutte contre les incendies dans l'établissement afin d'être capable de donner l'alerte, reconnaître les différents extincteurs et agir contre le début d'un incendie avant l'arrivée des secours ; Participer activement à l'évacuation et venir en soutien aux Équipiers de Première Intervention (EPI)

**Public Visé :** Tout personnel désigné par le chef d'établissement

**Nombre de participants :** 4 au minimum et 12 au maximum par groupe.

**Durée :** 1 journée soit 7 heures

**Référent pédagogique :** Mr DUPONT Mickaël

### **Moyens pédagogiques :**

- Projection du cours de référence par vidéo projecteur
- Pédagogie active (informative et participative)

**Un support pédagogique est remis à chaque participant.**

**Validation :** Délivrance d'une attestation de formation

**Règlementation :** Art R232-12 Code du Travail, Règle R6 APSAD,

**Recyclage annuel.**

**NOTRE + FORMATION**  
**P.A.V. "Prestation Après Vente"**  
Nous gérons le suivi de vos recyclages